



(Re)penser la démocratie délibérative en Afrique à l'aune de la palabre africaine : une approche philosophique par la théorie des capacités

Serge Bernard Emmanuel Aliana*

Résumé

Cet article se concentre sur les concepts de démocratie délibérative et de palabre africaine pour (re)formuler conceptuellement et rendre intelligibles les pratiques et les performances de gouvernance en Afrique, le but étant de parvenir à une normalisation réelle des comportements sociétaux. En nous appuyant sur une analyse des textes et une synthèse de textes analysés, et en puisant les preuves dans l'actualité, il s'agit d'établir que la palabre africaine, souvent exclue de la cartographie de l'épistémologie officielle et reléguée au stade des savoirs et des pratiques indigènes, peut définir les conditions de possibilité et de faisabilité de la démocratie délibérative, paradigme politique donné comme universel dominant. Seulement, le problème est celui du décentrement cognitif. Comment imaginer que des catégories conceptuelles africaines, taxées de ringardes et réduites au simple champ d'études ethnologiques, puissent interagir et corrélérer avec les recettes modernes, l'idée étant de mettre en chantier un processus de gouvernabilité dont la concrétisation est une démocratie résiliente ?

Abstract

This article focuses on the concepts of deliberative democracy and African palaver to conceptually (re) formulate and make intelligible the practices and performance of governance in Africa, with the aim of achieving a genuine normalization of societal behavior. Based on an analysis of the texts and a synthesis of texts analyzed, and drawing on the evidence at the present time, this is about establishing that the African palaver, often excluded from the cartography of official epistemology and relegated to the level of indigenous knowledge and practice, can define the conditions of possibility and feasibility for deliberative democracy, a political paradigm deemed dominant universal. However, the issue is that of cognitive decentering. How can one imagine that African conceptual categories, labeled as cheesy and reduced to the mere field of ethnological studies, can interact and correlate with modern recipes, with the idea of starting a process of governability, the realization of which is resilient democracy?

* (1975–2016), chercheur et enseignant/ assistant, Département de Philosophie École Normale Supérieure de Yaoundé (ENS), Cameroun.

Introduction

Dans la communication qu'il présente au *Congrès Àfrica camina* de Barcelone en 2004, intitulée *L'Afrique peut-elle contribuer à résoudre la crise de l'Occident ?* Serge Latouche soutient, à grand renfort d'érudition et d'exactitude, que si l'Afrique est pauvre de ce dont l'Occident est riche, elle est en revanche riche de ce dont l'Occident est pauvre. Selon Latouche, une telle thèse repose sur l'idée d'après laquelle, à côté du *malaise dans la civilisation occidentale*, civilisation en proie à une crise sociale, sectorielle et de valeurs multinationaux, il existe en Afrique de véritables experts en relations harmonieuses entre l'homme et son environnement. De même, il s'y trouve des spécialistes en relations sociales et en solution de conflits qui pourraient proposer au monde des recettes en matière de rapports intergénérationnels, entre sexes, entre majorités et minorités et, évidemment, en matière d'équité et de justice sociale. Bref, l'Afrique représente un vivier où l'humanité peut se ressourcer et se recréer dans son projet épistémologique et méthodologique de (re)formulation conceptuelle, le but étant de parvenir à une régulation/normatisation réelle des comportements sociétaux.

C'est dans un tel contexte qu'il est intéressant, même si l'entreprise peut paraître périlleuse, de ressusciter, de recycler et de réactualiser le concept de la palabre africaine par sa mise en lien avec ce que nous appelons aujourd'hui la démocratie délibérative. À partir d'une approche opportuniste qui combine des catégories heuristiques hétérogènes, il s'agit concrètement d'établir que la palabre africaine, souvent exclue de la cartographie de l'épistémologie officielle et reléguée au stade des savoirs et des pratiques indigènes¹, peut définir les conditions de possibilité et de faisabilité de la démocratie délibérative, paradigme politique donné aujourd'hui comme universel dominant. Seulement, le problème reste celui du décentrement cognitif. Comment imaginer qu'une catégorie conceptuelle africaine, taxée d'anachronique et réduite au simple champ d'études ethnologiques, puisse interagir et corrélérer avec les recettes modernes, l'idée étant de mettre en chantier un processus de gouvernabilité dont la concrétisation est une démocratie résiliente ?

Pour apporter une réponse à cette question, nous tenons que par la palabre la société traditionnelle africaine avait le privilège d'interroger ses référents, de prendre du recul et d'entrer en dialogue ininterrompu avec elle-même. De ce fait, la palabre est le lieu par excellence du débat politique. Cette discussion, qui évolue jusqu'à l'unanimité, implique l'égalité et la parfaite liberté d'expression des membres d'une communauté, d'une part, et n'exclut pas de violents conflits, d'autre part. La palabre relance au sein d'une communauté la place du symbolique, elle redéfinit son identité, rappelle l'origine, assume la violence et apprête des solutions pour consolider le

vivre ensemble (Bidima 1997). Les procédés mis en œuvre dans l'art de la palabre africaine méritent donc d'être étudiés, l'objectif étant l'implémentation d'une réelle démocratie délibérative.

Pour la réalisation d'une telle entreprise, le cadre théorique choisi est l'approche par les *capabilités* d'Amartya Sen. En effet, l'un des apports décisifs de cet auteur est sa volonté de convertir la démocratie formelle en délibération réelle. Aussi l'approche par les capabilités se caractérise-t-elle par la distinction entre les droits formels, les libertés réelles et les comportements effectifs. Au cœur de ce dispositif, figure une conception originale de la démocratie. En se situant dans le constructivisme, cette vision va de pair avec une construction permanente de la société, de ses attentes et de ses valeurs. La capacité constructive de la démocratie dans cette approche est très étendue : elle n'englobe pas seulement le choix des valeurs et des normes, mais aussi la question de leur faisabilité sociale, qui évolue avec la discussion publique. Si la palabre se présente non seulement comme un échange de paroles, mais aussi un drame social, une procédure et des interactions, elle peut conduire à la réalisation de la démocratie délibérative, car, précisons-le, le principe matriciel de toute démocratie, c'est la liberté réelle de chaque membre de la communauté d'exprimer son point de vue et de se faire entendre dans le cadre d'une discussion publique et ouverte à tous. Trois exigences contenues dans la palabre sont alors requises : l'accès à la délibération publique dans les conditions d'égalité, le caractère public et impartial de la délibération, la liberté d'expression.

L'objectif poursuivi par cette communication est donc triple. En nous appuyant sur une analyse des textes et une synthèse des textes analysés, et dans une perspective heuristique et herméneutique, il est question :

- 1) de prouver qu'il y a un regain de considération de la palabre africaine qui implique la compatibilité entre les catégories conceptuelles issues des épistémologies alternatives et l'élaboration d'une théorie politique moderne, génératrice de démocratie réelle ;
- 2) de vérifier que si la palabre africaine fait l'objet des assemblées villageoises où se réunissent les individus en présence d'une situation critique – le souci étant de parvenir à une solution consensuelle au terme d'une délibération mûrie –, elle remplit les conditions requises par l'approche par les capabilités pour la réalisation de la démocratie délibérative ;
- 3) d'établir que c'est sur les procédés de l'art de la palabre africaine que pourra se construire, en Afrique, une véritable et une réelle assimilation de la démocratie délibérative, préalable à une gouvernance opérationnelle pour tous.

Pertinence conceptuelle et actualité de la palabre africaine dans la mise en chantier d'une gouvernance démocratique

Postulons d'entrée de jeu que si *l'éthique de la discussion* est fortement influencée par la théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas² (2001), dont il faut souligner ici toute la valeur et la pertinence épistémologique, celle qui émerge de la palabre africaine correspond aussi, et peut-être mieux, aux impératifs de la gouvernance démocratique et de la performance de la gestion managériale. Pourquoi ? Un début de réponse nous est fourni par l'observation suivante de Jean-Godefroy Bidima :

Alors qu'en Afrique les élites politiques et intellectuelles ont tendance à mépriser la palabre en lui préférant un juridisme superficiel directement greffé d'Occident, les pays occidentaux, tout comme les entreprises japonaises, la remettent paradoxalement à l'honneur chaque fois qu'il y a un conflit à régler ou qu'il faut interpréter le droit (Bidima 1997:9).

À bien des égards, le regain d'actualité pour la palabre qu'évoque Bidima n'est pas gratuit. La définition et l'histoire du concept nous en fournissent la preuve. En effet, « définie comme un système d'échanges et de concertations sur un sujet ou un problème, jusqu'à ce que tout le monde arrive à s'accorder » (Nebié 2001), la palabre africaine est aussi vieille que les États africains eux-mêmes. Il va sans dire que c'est le plus vieux système politique du monde, s'il est reconnu que l'Afrique est le berceau de la civilisation. Un tel fait n'est pas négligeable. Sur la question, les travaux de Bétéo D. Nebié sur l'origine mythologique et égyptienne de la palabre sont très révélateurs et instructifs.

L'auteur de *Démocratie occidentale et palabre africaine* nous relate en effet un récit au cours duquel Râ (dieu égyptien), face à la révélation d'un complot orchestré par les hommes et ourdi contre lui pour le détrôner à cause de sa vieillesse, fit convoquer une grande assemblée des dieux qui lui étaient obligés, afin de leur demander quelle conduite tenir. La décision collégiale fut de châtier les comploteurs. Mais ayant constaté qu'une telle décision pouvait conduire à ce qu'on aurait pu qualifier de « destruction de l'humanité », Râ se ravisa et trouva un subterfuge subtil pour épargner les rescapés de l'opération menée par Hathor : il enivra ce dernier de vin.

De cette mythologie découlent plusieurs aspects intéressants : l'origine du vin, celle de la ruse, le vieillissement des dieux, la nécessité de la clémence, le pardon, etc. Mais au-delà de tous ces aspects, le plus impressionnant, c'est la palabre. Cela dépasse tout entendement qu'un dieu recoure à la concertation, à une palabre, avec des divinités de catégories inférieures pour prendre une décision d'une telle importance. Selon Bétéo D. Nebié, ce comportement de Râ tranche nettement avec celui de Yahvé, le Dieu d'Israël,

lui qui, se sentant blessé par la méchante conduite des humains, décida seul de faire pleuvoir pendant quarante jours et quarante nuits de suite, afin « d'effacer de la surface du sol l'homme qu'il avait créé, les bestiaux, petites bêtes et même les oiseaux du ciel ». Qu'avaient-ils fait de mal tous ces bestiaux ? se demanderait certainement Râ, s'il devait apprécier le comportement de son collègue Yahvé.

L'idée essentielle de ce mythe, c'est que les violences, la politique mauvaise et la destruction de l'humanité doivent être dissipées non par l'écoulement du sang du fait des guerres politiques et de la volonté de puissance, mais de l'esprit d'abnégation, d'humilité, de dialogue, de concertation, de générosité et de toute valeur fondatrice de la démocratie. Dans son sens originel, la palabre africaine est porteuse de toutes ces valeurs. C'est en cela qu'elle peut être considérée comme la plus vieille forme de démocratie et/ou de gouvernance au monde.

Lointaine origine de la gouvernance démocratique

L'engouement actuel pour le concept de gouvernance a tout d'abord gagné du terrain dans la sphère entrepreneuriale. En effet, les limites du marché comme mécanisme de coordination ont conduit les économistes comme Ronald Coase, dès 1937, dans son célèbre article « The nature of Firm », à trouver dans l'entreprise l'alternative au marché. Dans l'esprit de cet auteur, si les entreprises existent, c'est parce qu'elles ont vocation à réguler les coûts de transaction inhérents au marché. Ainsi, l'organisation ou la hiérarchie se substituerait au marché pour mieux combattre l'incertitude et les comportements qui, à l'exemple de l'opportunisme, l'alimentent. Dit autrement, l'entreprise est apte à organiser et à coordonner les échanges en son sein à l'abri des incertitudes du marché.

À la faveur d'une migration conceptuelle, le concept de gouvernance s'est étendu dans la sphère du politique. Accolée à l'épithète bonne, la gouvernance est consacrée par le *Livre Blanc de la Commission des communautés européennes* comme le mode de gestion du pouvoir politique le plus efficace et le plus à même de garantir la cohésion sociale. Pour ce *Livre*, la gouvernance « désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs [...] particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence » (*Livre Blanc* 2002:9). Dans la mesure où elle porte en elle les principes les plus essentiels de la démocratie et de l'État de droit, le *Livre Blanc* indique que la gouvernance doit s'appliquer à tous les niveaux de gouvernement, que celui-ci soit mondial, européen, national, régional ou local.

Il appert que le concept de gouvernance est né de la volonté humaine d'organiser la vie en société. Il fait ainsi intervenir un ensemble d'institutions

et d'acteurs issus de toutes les sphères d'activité et de toutes les couches sociales. Selon Gerry Stocker, « la gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective. [Elle] fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes » (Stocker 1998 : 20-21). Dans cette perspective, et nonobstant des préjugés eurocentristes, la palabre est la première forme de gouvernance apparue à l'humanité. Principal système sociopolitique dans l'Afrique pré-coloniale, la palabre désigne les assemblées où sont librement débattues nombre de questions et où sont prises collégialement des décisions importantes qui concernent la société.

Ce mode d'organisation et de régulation sociale s'est manifesté dans les constructions des biens publics, à l'exemple des pyramides dans l'Égypte ancienne. Remarquons que la Grèce antique, qui a reçu ce savoir de l'Égypte pharaonique, a aussi été la première nation européenne à en bénéficier en créant l'agora³. Dans un article fort édifiant sur « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », Fweley Diangitukwa explique que la recherche précoce et permanente de la transparence, de la reddition des comptes, du dialogue, du consensus, du contrat social, de la justice, de la démocratie, etc. correspond parfaitement à la gouvernance africaine sous l'arbre à palabres. Aussi souligne-t-il que depuis l'Égypte ancienne, la société africaine a élaboré en son sein des systèmes de gouvernance et de gestion des hommes, le but étant d'éviter l'anarchie dans la communauté ou dans la cité. Notamment, elle a mis en place l'institution de l'arbre à palabres qui est une recherche de consensus pacifique issue d'un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes à la gestion des affaires publiques (Diangitukwa 2014:3). Précisons que la palabre est ce lieu traditionnel de rassemblement à l'ombre duquel les citoyens s'expriment librement sur la vie en société, sur les problèmes du village, sur la politique à mener et sur l'avenir.

La particularité de cette institution est qu'elle repose essentiellement sur la parole. Cela vient en droite ligne de la tradition orale africaine. En Afrique, avant l'écriture, il y avait la parole. La parole était au centre de la vie communautaire⁴. Tout se réglait en effet par elle. Selon Diangitukwa, c'est la parole qui établissait le lien social et qui était mise en exercice pour résoudre les conflits sociaux. La parole est donc mise au centre de la palabre dans sa forme spécifique de médiation sociale institutionnalisée. Elle est le vecteur essentiel du dialogue social. Elle constitue un moyen d'adoption des décisions importantes et un mode de résolution des conflits. Réunis en assemblée autour d'un arbre ou simplement dans un lieu public, en Afrique, « les membres d'une communauté évoquent librement les questions qui concernent la vie commune » (Robert 2006:156).

Il s'ensuit que dans la gestion collégiale de la chose publique, tout le monde est impliqué, sans distinction sociale ni de sexe. Tout le monde avait

droit à la parole et était libre d'exprimer son point de vue. L'ancien président sud-africain, Nelson Mandela, avait vu juste, lorsque, dans son autobiographie, il écrivait : « Tous ceux qui voulaient parler le faisaient. C'était la démocratie sous la forme la plus pure. Il pouvait y avoir des différences hiérarchiques entre ceux qui parlaient, mais chacun était écouté » (Mandela 1995). Dans l'Afrique traditionnelle, la parole faisait foi. Elle n'était pas gratuite dans la mesure où elle était riche et puissante, fondée sur la somme des expériences vécues et conceptualisées par la société. C'est la raison pour laquelle, au cours de la palabre, on entendait des proverbes, des paraboles, des contes, des retours et recours aux généalogies, aux mythes d'où se dégageaient des leçons, des mises en garde et des recommandations qui prônaient la modération, la pondération, l'humilité, le compromis, la concorde, le partage, le pardon.

Si la palabre a pour principe de base la parole, remarquons qu'elle est le lieu de rassemblement où chaque individu est libre de s'exprimer sur l'évolution de la vie en société. D'après Diangitukwa, c'est un lieu traditionnel de rencontre où les problèmes du village et de la communauté, ainsi que les questions liées au développement, sont pris en compte et traités ensemble. Les citoyens trouvent là l'occasion de se plaindre et de régler tout genre de contentieux sans que les protagonistes soient lésés. Ce lieu facilite le maintien du lien social. Selon l'ordre du jour, tout le monde ou seulement une partie de la communauté participe à l'Assemblée.

La palabre se manifeste donc sous la forme extraordinaire d'un dialogue permanent ou d'une discussion publique : une forme de forum ou d'assemblée dans laquelle les décideurs politiques et les citoyens ordinaires ainsi que les associations paysannes débattent en commun des problèmes de la communauté et où ils prennent les décisions les plus importantes concernant les « politiques publiques » de la cité. C'est au cours de la palabre que se règlent les conflits entre personnes, entre villages et communautés, avec, au centre des préoccupations, le principe du dialogue, de la concertation et de la décision prise d'un commun accord.

Le but initial de la palabre, c'est de parvenir à une solution concertée sans pénaliser l'une ou l'autre partie, tout en préservant les relations sociales. Avec la palabre, les projets ne peuvent être réalisés matériellement qu'après un large débat auquel peuvent participer tous les partenaires concernés, notamment les comités de développement des villages, des districts et des régions. Le recours au dialogue est le pivot de la gouvernance, mais il est aussi le pivot de l'arbre à palabres, c'est-à-dire de la démocratie consensuelle à l'africaine. Au cours de la palabre, les opinions sont confrontées et un terrain d'entente – c'est-à-dire un compromis – est trouvé.

Une tradition de débat et d'espace de dialogue multi-acteurs

Dans la mesure où la palabre africaine se donne comme un cadre d'organisation des débats contradictoires, d'expression d'avis, de déploiement de mécanismes divers de discussion et d'arbitrage, elle représente un espace public de discussion. Mieux, on parlerait d'un espace public de dialogue. Un tel dialogue, multi-acteurs, est aussi multi-niveaux. Dans l'Afrique traditionnelle qui l'a adopté, la palabre existe partout et se fait quasiment en toutes circonstances. C'est pourquoi, en nous accordant avec les vues de Jean-Godefroy Bidima et en reprenant sa classification, on peut noter qu'il existe plusieurs types de palabres : « les palabres iréniques, tenues en dehors de tout conflit (à l'occasion d'un mariage, d'une vente, d'une prise de décision, etc.) et les palabres agonistiques qui font suite à un différend » (Bidima 1997:10). En ce sens, écrit encore Bidima, « la palabre est suspendue entre la rigidité des règles et la rébellion contre elles, entre la polémique et la médiation collective, entre l'hypocrisie flatteuse et l'agressivité satirique. Elle est un entretien au sens politique et juridique du mot ».

On pourrait considérer la palabre comme un espace de discussions qui permet d'aboutir à un consensus. Dans la même perspective que Bidima, Mamadou Bella Baldé souligne que la palabre est « un mouvement qui arrête la violence après une discussion vive » (Baldé 2008:64). L'auteur de *Démocratie et éducation citoyenne en Afrique* poursuit en indiquant qu'elle est en réalité,

la réduction d'un conflit par le langage. C'est la violence prise humainement dans la discussion, soumise à l'action efficace de la puissance du verbe, dit ou chanté. Au sens fort du terme, elle est dialogue s'achevant dans la communion. En fait la palabre est une réunion solennelle au cours de laquelle chaque partie en présence expose ses arguments ; ensuite tous les participants qui le désirent expriment leur avis ; les sages, enfin, proposent un compromis. Une cérémonie de réconciliation (*Ibid.*).

Il s'ensuit que la palabre désigne des échanges verbaux qui prennent souvent la forme d'âpres discussions et même, selon l'expression d'Achille Mbembe, d'une « dramatique sociale ». Ces échanges ont toutefois la vertu de suspendre, par le discours, la violence contenue dans le conflit. En effet, dans sa pertinence, la palabre insiste sur l'importance des procédures qui rendent négociables les conflits. Elle permet à ces conflits, selon le mot de Paul Ricœur, de s'exprimer. Si elle pose le problème de la pluralité des acteurs, dans la mesure où elle apparaît comme un cadre qui implique des acteurs multiples, la pluralité dont il est question ici est envisagée sous l'angle d'une théorie de l'agir qui se constitue « par le bas » et qui associe les populations aux débats.

Il est donc évident que l'Afrique a une vieille culture de la délibération. Le concept de la palabre renvoie à une structure sociale où la confrontation des points de vue est une donnée de légitimation de pouvoir. Certes, ici peuvent être tolérées, d'une façon insignifiante d'ailleurs, les inégalités ; mais les idées d'exclusion et de non partage y sont frappées d'anathèmes. Ce sont ces pratiques qui devraient être prises en compte dans la volonté contemporaine d'ouvrir la voie à des schémas institutionnels capables d'*inculturer* la démocratie. En réactualisant la palabre africaine par sa mise en lien avec les exigences nouvelles d'une démocratie délibérative, il peut s'opérer un changement de perspective idéologique qui accompagne les transformations actuelles des pratiques de décisions dans les démocraties contemporaines. Un tel changement passerait par la valorisation constante et systématique de certains thèmes liés à la palabre africaine, à l'instar de la discussion, du débat, de la concertation, de la participation inclusive, etc. Ces notions, omniprésentes dans le vocabulaire politique contemporain, renvoient toutes à un même principe directeur : la légitimité de l'action publique démocratique se fonde sur la délibération.

Quand bien même la palabre africaine renverrait aux « mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits » (Bah 1999), son actualisation pourrait témoigner de la formation d'un nouvel esprit de l'action publique voulu par la gouvernance actuelle et qui implique un double phénomène : la participation et la délibération. Ce double phénomène est au cœur de la démocratie délibérative qui connaît aujourd'hui un succès retentissant, en particulier dans le monde anglo-saxon. L'un des promoteurs attestés de cette forme de démocratie est Amartya Sen, devenu célèbre grâce à sa théorie des capacités.

La démocratie délibérative au prisme de la théorie des capacités

Dans sa formulation première, dérivée de la philosophie politique de Jürgen Habermas, cette forme de gouvernement met en avant une définition procédurale de la légitimité. Ni l'intérêt général, porté par l'État, ni la volonté de la majorité, exprimée par le suffrage, ne suffisent plus à justifier les choix démocratiques. La norme n'est légitime que si elle résulte d'un processus de délibération inclusif et équitable auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement. Ce double mouvement, pragmatique et théorique, n'implique-t-il pas une transformation en profondeur des formes et des registres de justification de la décision démocratique ?

Pour comprendre cette évolution, il faut, sur les différentes scènes où se joue cette (re)configuration des données de l'action publique contemporaine,

passer en revue les dispositifs existants et leurs argumentaires avant d'exposer l'approche très spéciale qu'en offre Amartya Sen avec sa théorie des capacités.

La démocratie délibérative : une constellation de conceptions politiques apparues dans les années 1980

Dans un article publié dans le *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* (2013), Charles Girard affirme que la « démocratie délibérative » renvoie à une constellation de conceptions politiques, apparues à partir des années 1980 en Europe et en Amérique du Nord. Cette constellation constitue aujourd'hui la principale tendance au sein de la théorie démocratique de langue anglaise. D'après Girard, ces conceptions, qui ne forment ni une école ni un courant organisé, s'accordent pour placer la délibération au cœur de la vie démocratique, et pour en faire l'une des sources éminentes de la légitimité politique. La démocratie qu'elles décrivent est un régime dans lequel l'exercice du pouvoir passe par l'échange public d'opinions, d'informations et d'arguments entre citoyens égaux en vue d'une prise de décision. Toutefois, une mise en garde peut être faite. Si cette idée fait écho à un motif dominant de l'imaginaire politique contemporain, celui de débat public, sa simplicité apparente ne saurait cacher la multiplicité des interprétations à laquelle elle donne lieu et la diversité des usages qui sont faits de l'expression elle-même. On saisit clairement que la délibération est un terme polysémique faisant l'objet de désaccords théoriques qui peuvent être liés à sa nature, à ses effets, à sa portée. Il en découle donc une multiplicité de visions de la démocratie délibérative qui a des causes profondes ; Girard en distingue deux principales.

La première cause est liée à la complexité de la démocratie elle-même. La démocratie est en elle-même le lieu d'affrontements entre des conceptions rivales, historiquement situées, qui ne constituent pas pour autant une liste d'opinions entièrement exclusives les unes des autres. Une typologie convaincante des modèles démocratiques est donc difficile à établir.

La deuxième cause concerne le succès même du paradigme délibératif ; il a été réinvesti par les tendances les plus diverses de la pensée démocratique au point d'être mis à contribution pour repenser la plupart des problèmes fondamentaux qui lui sont liés : des principes de la justice sociale à l'éducation des citoyens, de l'évaluation des compétences à l'élaboration d'une politique cosmopolitique, de la réforme des institutions représentatives aux modalités de la participation citoyenne, de la compréhension de la rationalité pratique à la fondation de la critique sociale. Le succès même de l'idée de délibération révèle sa fécondité, en même temps qu'il la menace de dilution.

Sur la base de ces causes, il devient plus aisé de remonter à l'origine du concept et de suivre sa trajectoire historique en distinguant, à la faveur d'une approche comparative et d'une rupture de paradigme, trois vagues d'écrits liés à ce thème.

Première vague : l'influence de l'éthique de la communication d'Habermas

La première vague d'écrits qui compose le thème de la démocratie délibérative intervient au cours des années 1980 et réunit des philosophes politiques d'horizons variés tels que Joshua Cohen, John Elster, Bernard Manin ou Cass Sunstein dans un contexte dominé par la *Théorie de la justice* de John Rawls, publiée en 1971, et surtout par le retentissement de l'éthique de la discussion de Jürgen Habermas, dont la théorie de *L'agir communicationnel* paraît en 1981.

Cette double influence conduit ces philosophes à remettre en cause l'idée, alors très présente dans la science politique anglophone, d'après laquelle la démocratie devrait être comprise sur le modèle du marché de la théorie économique néoclassique, c'est-à-dire comme le lieu d'une compétition électorale entre des citoyens-consommateurs et des politiciens-producteurs, permettant par un mécanisme spontané l'ajustement de la demande et de l'offre politique – vision développée par Joseph Schumpeter. Le reproche fait à cette politique démocratique, c'est qu'elle vise un compromis entre les fins privées poursuivies par les individus ou les groupes d'intérêts. On confond ici le marché et le forum (agora). Une telle vision fait comme si la politique démocratique n'était qu'un instrument au service d'intérêts particuliers toujours déjà définis, et ignore qu'elle consiste aussi en un effort collectif pour décider ensemble, de façon à la fois coopérative et conflictuelle, comment il convient d'agir pour promouvoir le bien commun.

Les premiers écrits sur la démocratie délibérative proposent de ne pas se soucier exclusivement des mécanismes par lesquels le vote agrège les choix individuels pour produire un résultat collectif, comme le font certaines approches inspirées par la théorie du choix social, mais de se préoccuper aussi des conditions dans lesquelles ces choix individuels sont formés. C'est dans cette perspective que la délibération est essentielle. Sa teneur est liée au fait qu'elle favorise l'autonomie du choix individuel en aidant chacun à porter un jugement réfléchi et informé, et par le fait aussi qu'elle rend plus probable la justesse de la décision collective dans la mesure où elle permet aux intérêts concernés de s'exprimer et expose les positions avancées à la critique publique. Être citoyen ne se limite pas à avoir le droit du vote, mais suppose aussi de pouvoir participer à l'échange public d'informations, de témoignages, de récits et de raisons qui donnent à chacun une égale opportunité de faire

un choix délibéré, et permet la confrontation des visions différentes. Cette approche va générer d'autres façons plus fines de concevoir la démocratie délibérative.

- ***Deuxième vague : l'influence de l'opposition entre les théories du libéralisme constitutionnel et les théories de la démocratie radicale***

Selon Girard, l'évolution de la théorie délibérative est structurée par l'opposition entre les théories du libéralisme constitutionnel influencées par Rawls, qui mettent l'accent sur la protection des droits individuels, et les théories de la démocratie radicale, influencées par Habermas, qui donnent priorité à l'exercice non restreint de la souveraineté populaire. Si les différentes variantes de la démocratie délibérative tentent de concilier la protection des droits et la souveraineté du peuple, le débat porte bien sur la nature du régime démocratique. La vision délibérative de la démocratie doit-elle être une conception strictement procédurale, selon laquelle une décision est légitime si elle est produite par un processus démocratique adéquat, faisant intervenir à sa juste place la délibération publique ? Ou s'agit-il plutôt d'une conception substantielle, qui fait dépendre la légitimité non seulement de la qualité de la procédure, mais également de la conformité du contenu des décisions prises à certaines valeurs démocratiques ?

- ***Troisième vague : le motif délibératif réinvesti à d'autres préoccupations***

À côté de ces questions, le motif délibératif s'est étendu à d'autres préoccupations. Soulignant les risques que font peser sur l'inclusion de tous les citoyens une conception trop étroite de la rationalité et une approche trop aveugle aux inégalités matérielles et symboliques, les philosophes de la différence, à l'instar d'Iris Marion Young, ont proposé d'élargir les normes de la délibération, pour s'assurer que l'impératif d'argumentation ou la visée du bien commun ne servent pas une vision faussement impartiale de la justice sociale, favorisant les intérêts dominants au détriment des autres. Soucieux d'explorer la tension entre le désir de la vérité porté par la pratique du débat contradictoire et la prise en compte du pluralisme moral comme persistance des désaccords, d'autres auteurs, comme David Estlund, en ont interrogé la portée épistémique : à quelles conditions et en quel sens peut-on raisonnablement espérer que la délibération produise de « bonnes » décisions ? Contre la tendance à se représenter la délibération publique comme le moyen par lequel un *démos* unifié peut se gouverner lui-même, d'autres auteurs inspirés par le pragmatisme, tel John Bohman, ont orienté ce paradigme dans une autre direction encore, concevant la délibération comme une

méthode d'enquête qui permet à des publics changeants de se constituer en formulant des buts collectifs, d'identifier les problèmes qui les unissent, et d'entreprendre de les résoudre.

Des trois vagues exposées, il ressort que le courant délibératif est un courant fragmenté. Si les diverses orientations apparues au sein de la théorie de la délibération peuvent finalement laisser croire à une nébuleuse qu'on aurait du mal à cerner, il importe cependant de maintenir la spécificité du concept de « délibération démocratique » qui renvoie à un échange discursif supposé se distinguer des autres discussions politiques par son caractère égalitaire, inclusif et contradictoire, ainsi que par son insertion dans des processus qui conduisent à la prise de décision effective. C'est donc en cela que la théorie des capacités d'Amartya Sen est riche d'enseignements.

Théorie des capacités et dimension constructive de la démocratie délibérative

Dans sa publication *La démocratie des autres*, Sen présente une version synthétique de sa conception de la démocratie. Selon lui, « il ne faut pas confondre démocratie et gouvernement de la majorité » (Sen 2006:69). Si, d'après Sen, la démocratie ne se résume pas au respect de la règle de la majorité, c'est qu'elle exige aussi « la protection des droits et libertés, le respect de la légalité, ainsi que la garantie de libre discussion et de circulation non censurée de l'information et la liberté de la commenter » (*ibid.*:69-70). Dans l'esprit de cet auteur, il ne s'agit donc pas simplement de distribuer des ressources ou droits formels (tels que le droit de vote ou d'éligibilité), mais de garantir les conditions nécessaires à leur exercice effectif. On qualifierait cette approche, selon Jean-Michel Bonvin, de « démocratie en action, par contraste avec la démocratie formelle, qui se satisfait de l'apparence démocratique des systèmes fondés sur le recours ponctuel à des scrutins majoritaires » (Bonvin 2005:24).

Envisagée sous cet éclairage et afin qu'elle prétende à l'universalité, la démocratie, telle que la conçoit Sen, est appelée à remplir trois fonctions essentielles : une fonction intrinsèque, une fonction instrumentale et une fonction constructive. Elle a d'abord une fonction intrinsèque en ce sens que la liberté politique fait partie de la liberté de l'homme. La participation sociale et politique, qui n'est pas réservée aux professionnels de la politique, mais ouverte à tous les citoyens, apporte une contribution essentielle au bien-être des personnes (Sen 2006:70). La démocratie a également une fonction instrumentale par le fait qu'elle donne plus de résonance aux revendications des personnes et incite donc les gouvernements à mieux les prendre en compte (*ibid.*:70-71). Enfin, elle a une fonction constructive dans la mesure où elle donne aux citoyens la possibilité d'apprendre les uns

des autres et aide la société à donner forme à ses valeurs et à ses priorités (*ibid.*:71). Ce dernier point est essentiel dans la perspective de l'auteur : les préférences, désirs, besoins, etc. des individus, au même titre que les valeurs et les normes sociales, ne sont pas donnés indépendamment de la discussion publique démocratique, mais construits au cours de cette interaction dialectique. De même, la compréhension des besoins économiques et sociaux passe par l'exercice effectif de la démocratie, qui garantit la discussion ouverte et le débat, avec la possibilité réelle de la critique et du désaccord. La formation des valeurs et des croyances n'est donc pas une affaire de décision individuelle. Chez Sen, un tel processus de démocratie délibérative réelle (par opposition à la démocratie formelle enracinée dans le droit de vote) apparaît comme la condition même de décisions aussi informées et raisonnables que possible.

Pour bien comprendre cet attelage, il faut se rapporter à la théorie des capacités. Définie comme la liberté réelle d'un individu de choisir les fonctionnements qu'il a des raisons de valoriser, ou si l'on préfère, la liberté réelle de mener la vie qu'il a des raisons de valoriser (Sen 2003:64), la capacité dépend d'éléments qui comprennent aussi bien les caractéristiques individuelles que l'organisation sociale. Chez Sen, au centre de l'intérêt et des préoccupations de l'individu, se trouve sa liberté réelle. Cette liberté dépend de la capacité de l'individu d'agir, de ses ressources et des facteurs de conversion. Cela implique que la capacité à agir est fonction des ressources à sa disposition et des facteurs de conversion appropriés qui lui permettent de « transformer » les ressources en capacité à agir. L'approche par les capacités se caractérise donc par la distinction entre les ressources, les capacités et les fonctionnements.

Les ressources désignent tous les biens et services à disposition d'une personne, qu'ils soient produits sur le marché ou en dehors de celui-ci. Par extension, on peut appliquer ce terme de ressources à tous les droits formels dont disposent les personnes. Ainsi, les droits au travail, à l'éducation, à la négociation collective, etc. sont des ressources pour l'action que les personnes peuvent mobiliser. Les capacités coïncident avec la liberté réelle de choisir son mode de vie. Un des apports de Sen consiste à montrer que la possession de ressources ne suffit pas à garantir la liberté réelle des personnes : encore faut-il qu'elles soient capables de les utiliser et que le contexte social et environnemental autorise cette utilisation. Ainsi, en reprenant l'exemple de Bonvin, la bicyclette n'augmente en rien la capacité de se mouvoir si la personne ne sait pas comment l'utiliser ou si la région n'est pas équipée en pistes cyclables. La capacité ou liberté réelle des personnes dépend donc autant de la possession de ressources que de la présence de facteurs de conversion favorables, concernant notamment les compétences et facultés

des personnes et le contexte social et environnemental dans lequel elles évoluent. La notion de fonctionnement, qui désigne la manière dont les personnes se comportent effectivement, permet de saisir une autre distinction cruciale chez Sen. Un même fonctionnement peut en effet résulter de l'absence ou de la présence des capacités ou libertés réelles. Par exemple, quelqu'un qui choisit de jeûner pour des raisons personnelles jouit de la capacité ou liberté réelle de se nourrir dans la mesure où il dispose de nourriture en suffisance. Dans le cas contraire, le fait de ne pas manger est contraint par un contexte de pénurie alimentaire.

L'approche de Sen repose en effet sur la distinction entre droits formels (ressources), droits réels (capacités) et comportements effectifs (fonctionnements). Au cœur de ce dispositif figure une conception particulièrement exigeante de la démocratie, qui se démarque nettement de la théorie classique dominante en économie. Sur le plan de la philosophie politique, l'approche de Sen s'inscrit dans une perspective pluraliste au sens où, dans une société, les individus peuvent différer du point de vue des raisons⁵ d'adopter tel ou tel mode d'être et d'agir et que ces différentes raisons doivent avoir un égal « droit de cité ».

C'est pour répondre à ce fait du pluralisme que Sen, à l'instar d'autres auteurs comme Jürgen Habermas, développent une conception délibérative de la démocratie. Dans cette conception, les décisions qui engagent la collectivité sont légitimes si et pour autant qu'elles sont le fruit d'un processus de délibération (discussion argumentée) dans lequel une égale considération a été accordée aux raisons de chaque citoyen. Dans la même perspective, l'approche de Sen permet d'aller plus loin que ceux qui défendent une approche uniquement procédurale de la démocratie délibérative.

Une telle approche procédurale se concentre sur les règles qui doivent assurer un même droit à participer à la délibération et le « bon » déroulement de la délibération : par exemple, la reconnaissance d'un égal droit à participer à la délibération. Or, pour Sen, de telles règles sont nécessaires, mais ne suffisent pas. Il faut en plus qu'un ensemble de conditions soient satisfaites : que tout un chacun ait la capacité de s'approprier ces règles et d'en faire usage pour effectivement prendre part à la délibération ; qu'au cours même de la délibération, le point de vue de chacun soit pris en compte de manière équitable. Selon Sen, ce qui doit être au centre des préoccupations en matière de démocratie, c'est que ces conditions soient effectivement réalisées. Il faut donc, d'une part, se soucier de la capacité effective à participer et à prendre la parole ; et, si besoin, agir afin de renforcer cette capacité. D'autre part, il faut veiller à ce que cette parole ne puisse pas simplement être ignorée ou rejetée par les autres participants, par exemple sur la base de préjugés ; et là encore, si besoin, agir pour éliminer de tels obstacles. Ici, le rôle de

l'éducation est indispensable, car c'est elle qui est susceptible de minimiser ces préjugés. Chez Sen, il y a donc diverses conditions à considérer pour qu'il existe une égale capacité politique à exercer, selon l'expression de James Bohman, un « fonctionnement public adéquat », c'est-à-dire pour qu'il existe une égale liberté effective de participer à la délibération, qu'une égale considération soit accordée à ses raisons ou arguments, comme une égale reconnaissance aux raisons et arguments des autres.

Sen pense que cette dimension constructive de la démocratie vaut pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, car elle doit être revendiquée comme « valeur universelle » (Sen 2006:56). Il adopte bien une conception rigoureuse de la démocratie, d'après laquelle les aspects formels (égalité des participants ou des représentants et application mécanique de la règle de la majorité) sont appelés à déboucher sur une démocratie délibérative réelle et permanente. La démocratie n'est pas une question mécanique de procédure d'agrégation des opinions individuelles, mais un processus de délibération auquel chacun est appelé à apporter sa contribution active et informée à tout moment. Dans ce cadre, la validité des normes et des valeurs sociales ne dépend pas de la qualité de leur contenu, mais de leur capacité à résister et à se maintenir face à un examen public informé et sans concession. Il existe ainsi des conditions requises pour que cette démocratie formelle se transforme en délibération réelle.

En effet, la conception de la démocratie avancée par Sen dépend de la capacité ou liberté réelle de chaque membre de la collectivité d'exprimer son point de vue et de le faire entendre dans le cadre de la discussion démocratique. Selon Bonvin, ici, le droit à la parole seul ne suffit pas : encore faut-il garantir une certaine effectivité à cette parole (ce qui n'implique évidemment pas que chacun obtienne gain de cause). Se situant dans le prolongement de Sen, Bohman (1996) énonce les trois conditions indispensables pour qu'une capacité réelle de délibération puisse se déployer :

- d'abord, chacun doit être en mesure d'accéder aux espaces de délibération, et cet accès ne vise pas simplement le droit formel de participer, mais la possibilité effective de peser sur le processus démocratique. Est requise ici la neutralisation de tous les facteurs d'inégalité, tels que la richesse, le prestige, les normes sociales discriminatoires, etc. À défaut, la participation des plus démunis au processus démocratique restera symbolique, et ils seront contraints d'accepter ce que d'autres ont construit pour eux ;
- ensuite, le débat doit être transparent et ouvert, de manière à éviter l'arbitraire des décisions prises à l'abri du regard public. À tout le moins, cette exigence de publicité des débats implique la possibilité de contester les décisions publiques devant des instances de recours impartiales ;

- enfin, chacun doit avoir le droit de s'exprimer librement, sans crainte de représailles. Cette question est particulièrement significative lorsqu'il s'agit d'éviter le phénomène dit de « préférence adaptative⁶ ». Ainsi, un demandeur d'emploi qui n'ose pas exprimer ses préférences réelles par crainte d'être sanctionné et choisit d'afficher un point de vue conforme aux attentes de l'administration ne dispose pas d'une capacité ou liberté réelle de s'exprimer. Alors, il adapte ses préférences aux attentes des représentants de l'administration publique.

C'est le respect de ces trois exigences – accès à la délibération publique dans les conditions d'égalité, caractère public et impartial de la délibération, liberté d'expression – qui constituent la conception de la démocratie chez Sen. La démocratie, telle que l'envisage la théorie des capacités, se présente comme celle qui garantit à chaque point de vue sa place dans le débat public. Pour Sen, dans l'élaboration des convictions concernant la faisabilité sociale de la démocratie,

les débats publics jouent un rôle essentiel. Les droits politiques, y compris la liberté d'expression et de discussion, jouent non seulement un rôle vital pour induire des réponses sociales des besoins économiques, mais aussi un rôle primordial dans la conceptualisation des besoins économiques eux-mêmes. (Sen 2006:74)

Évidemment, c'est cette conception de la démocratie qui permet le mieux de remettre en question les préférences adaptatives que les citoyens se résignent le plus souvent à accepter malgré eux, et en dépit d'eux, voire sans eux, les choix sociaux qu'on leur impose et les politiques publiques qu'on leur applique. Avec Sen, c'est par la discussion publique et le débat que les préférences adaptatives sont débusquées. C'est donc la discussion et le débat qui sont fondateurs de la démocratie délibérative, idée que Sen lui-même loue chez John Rawls quand il le reprend en ces termes :

En définitive, le concept fondamental d'une démocratie fondée sur la délibération est le concept du débat en soi. Lorsque les citoyens débattent, ils échangent leurs opinions et discutent de leurs propres idées sur les principales questions d'ordre public et politique. (*ibid.* 2006:12)

Tout ce raisonnement est-il réellement décalé de celui que nous avons fait à propos de la palabre africaine ? Il est difficile de le prouver, car à partir d'une approche comparative, on voit bien que la trajectoire de la démocratie délibérative de Sen s'inscrit dans l'espace de modélisation de la palabre africaine. On peut se risquer à croire que Sen ne reprend que sous une forme plus systématisée et à nouveaux frais la palabre africaine qui, réellement, est aussi une tradition de débat. N'est-il donc pas judicieux de mettre en

corrélation la théorie des capacités de Sen avec la palabre africaine, pour une réelle démocratie délibérative en Afrique, gage d'une gouvernance où participent les multi-acteurs et les multi-sphères de la société africaine ?

Théorie des capacités et palabre africaine : vers une forme de gouvernance démocratique résiliente en Afrique

Il est très significatif qu'Amartya Sen remette en cause l'idée selon laquelle « la démocratie est une conception dont les racines se trouvent uniquement dans les signes distinctifs d'une pensée occidentale qui ne s'est épanouie qu'en Europe » (Sen 2006:11). Selon Sen, on retrouve le soutien au pluralisme, à la diversité et aux libertés fondamentales dans l'histoire de nombreuses sociétés parmi lesquelles les sociétés africaines traditionnelles. Aussi affirme-t-il : « L'encouragement du débat public sur les problèmes politiques, sociaux et culturels a été observé dans [...] plusieurs parties de l'Afrique » (*ibid.*:11). Une reconnaissance beaucoup plus complète de l'histoire des idées sur la démocratie est donc nécessaire. Il existe un héritage global qui est suffisamment conséquent pour remettre en question l'opinion selon laquelle la démocratie serait une notion purement occidentale.

Sen se réfère au livre autobiographique de Nelson Mandela, intitulé *Un long chemin vers la liberté*, pour montrer la nature démocratique des procédures de décisions qui se tenaient dans l'Afrique traditionnelle. Sous un arbre à palabres, chacun, quel que soit son statut, noble ou modeste, pouvait se faire entendre. Aux dires de Sen, les anthropologues Meyer Fortes et Edward E. Evans-Pritchard, spécialistes de l'Afrique, estiment que « la structure d'un État africain implique que rois et chefs gouvernent par le consensus » (*ibid.*:18). Sen a raison de souligner que même s'il a été par la suite critiqué, il est clair que l'héritage politique africain comprend la participation et le fait de devoir rendre des comptes, de sorte que considérer la lutte pour la démocratie en Afrique comme une tentative d'importer une idée occidentale, c'est se méprendre quant à cet héritage, comme l'illustre le combat de Nelson Mandela. Il incombe ainsi de se soucier d'une décolonisation idéologique et d'une décolonisation des mentalités, le but étant de relier la tradition indigène et les notions occidentales, ainsi que l'indique Kwamé Anthony Appiah (*ibid.*:19). Selon Sen, même si les institutions démocratiques spécifiques qui se sont développées en Occident sont bienvenues et mises en œuvre, la tâche requiert une compréhension adéquate des racines profondes de la pensée démocratique en Afrique.

En mettant en lien la théorie des capacités et la palabre africaine, nous voulons dépasser le préjugé d'après lequel la démocratie est un concept fondamentalement occidental. Cela est vrai dans la mesure où l'importance du débat public va bien au-delà des perspectives étroites du système électoral

sur lequel repose le paradigme démocratique occidental. Les faits historiques mettent donc à mal la thèse de l'exception occidentale en matière de tolérance et de libre débat. C'est bien à ce niveau qu'il y a compatibilité entre ce que proposent la théorie des capacités de Sen et la palabre africaine. Si la théorie des capacités définit les conditions de possibilités de la démocratie délibérative, valeur donnée comme universelle selon l'expression de Sen lui-même, la palabre africaine peut bien être le lieu de faisabilité ou de matérialisation de cette théorie. Comment ?

La palabre africaine est un espace nécessaire pour la concertation et la médiation. L'anthropologue suisse Pierre Pradervand est très instructif sur la question quand il affirme :

La tradition africaine de la palabre [...] est une forme fondamentalement démocratique de débat autour duquel on discute jusqu'à ce que le groupe trouve un consensus qui fasse l'unanimité. Le consensus solidifie et unifie le groupe par le fait même que toutes les opinions ont eu le temps de s'exprimer. Il n'y a jamais de vote dans la tradition africaine, ce dernier impliquant en général une minorité qui se sent frustrée (cité par Vincent & Mfouakouet 2011:79).

Commentant cette citation, Diangitukwa nous enseigne qu'à l'origine, la palabre, c'est-à-dire la gouvernance traditionnelle africaine, refusait de confier toute la responsabilité de la décision et de la gestion des affaires publiques aux seules autorités politiques (Diangitukwa, *op. cit.*:11). C'était une affaire collégiale où tous les acteurs sociaux et toutes les sphères étaient impliqués. Exactement, et dans la même perspective, c'est la critique que fait Sen du rôle régulateur de l'État moderne occidental qui impose une conception précise de ce qui doit être considéré comme juste et légitime. Ici, la liberté réelle qui définit la capacité de l'individu est strictement limitée par les prescriptions de l'autorité politique. Les citoyens ont alors tendance à adapter leurs comportements et préférences à ces exigences. Ainsi, la bureaucratie, qui définit des réglementations strictes imposant aux fonctionnaires des modes opérationnels précis, considère la liberté d'expression de ces derniers comme facteurs de dysfonctionnement. Dans la mesure où elle impose une conception spécifique des manières d'être et de faire légitimes, elle nie aux agents des services publics toute capacité constructive dans le processus démocratique.

Contrairement à cette forme d'autoritarisme politique qui domine le mode de gestion de nos États africains contemporains, la palabre traditionnelle, première forme de gouvernance démocratique délibérative, avait opté pour une vision plus pratique : la recherche permanente du consensus. La palabre africaine manifestait donc une ferme volonté de faire se rassembler les acteurs venant de différents horizons pour mieux comprendre la situation en présence à partir des points de vue exprimés, le but étant de dégager un consensus qui permette d'accepter les décisions qui en découlent.

On voit bien que la mission de la palabre correspond à celle de la gouvernance démocratique délibérative définie par la théorie des capacités de Sen. L'objectif principal est d'assurer la prise en compte des intérêts et des libertés réelles des protagonistes. Pour Diangitukwa, comme dans la palabre africaine, la gouvernance démocratique délibérative cherche à prendre des décisions, résoudre des conflits, produire des biens publics, coordonner les comportements privés, réguler les marchés, organiser les élections, extraire les ressources, affecter des dépenses. De même, la palabre privilégie la participation à la décision d'un grand nombre de personnes. Alors, la gouvernance démocratique délibérative n'est que la forme contemporaine souhaitée pour désigner la palabre africaine (*ibid.*:11). Gouvernance démocratique délibérative et palabre sont deux réalités d'un même continuum conceptuel : la concertation par la discussion et le débat public contradictoire pour une meilleure organisation sociétale et une consolidation du vivre ensemble.

Bien mieux que la théorie des capacités de Sen et plus extensive, la palabre africaine comme mode de gouvernance démocratique délibérative permet, pour paraphraser Achille Mbembe, les actions suivantes :

- la mise en récit du problème ou du conflit à régler, comme enjeu du fonctionnement démocratique, évoqué notamment par Sen dans ses exigences sur la démocratie délibérative ;
- la mise en œuvre des procédures : « mini-palabres, conciliabules, délibération qui s'articulent par emboîtements », à l'instar de l'image procédurale décrite par John Rawls, permettant une meilleure évaluation des problèmes qui se posent ;
- la sortie du code binaire – agression/victime – dans lequel sont enfermées nos sociétés pénales. Le couple « surveiller-punir » décrit par Michel Foucault devient dans la palabre « surveiller-punir-racheter ». Comme le souligne Achille Mbembe, l'essentiel n'est plus la punition, mais la reconstruction d'un lien qui a été rompu ;
- dans la mesure où chacun des partis a pu se faire entendre, la palabre permet, par le biais de médiateurs, d'obtenir ce que Paul Ricœur appelle « un consensus conflictuel » : dans la tradition africaine de résolution des conflits par la palabre, la paix l'emporte sur la vérité.

Conclusion

Si, d'après Amartya Sen, la démocratie repose sur son importance intrinsèque dans la vie des hommes, son rôle instrumental du point de vue des incitations politiques, et sa fonction constructive dans la formation des valeurs et l'identification des priorités, l'ensemble de ces qualités est bien universalisable. Aussi, contrairement à l'idée reçue que seul l'Occident incarne

une telle perception de la démocratie, avons-nous pu démontrer que la palabre africaine, bien que méprisée par les Africains eux-mêmes, intègre toutes ces valeurs ; mieux, elle est la première forme de la gouvernance démocratique par son caractère essentiellement délibératif. En tentant une mise en lien entre la théorie des capacités d' Amartya Sen, productrice de la démocratie délibérative et la palabre africaine, il ressort que la palabre africaine peut être le lieu de faisabilité sociale de la démocratie délibérative, quand bien même il y a à craindre les risques d'anachronisme dans la mesure où les deux réalités obéissent à des historicités propres.

Nous n'avons pas à rougir à adopter la démocratie délibérative en nous appuyant sur la théorie des capacités de Sen, car au fond, les sources de ce modèle de gouvernance sont africaines. Le mérite de la théorie des capacités, même si elle peut être critiquée⁷, est de fournir un outillage théorique mieux systématisé et plus efficient à partir d'une conceptualisation bien formulée. Il nous semble donc indiqué de repositionner aujourd'hui la palabre africaine qui est intrinsèquement liée à l'usage permanent de la délibération, cette délibération étant elle-même la résultante de la discussion publique et du débat contradictoire.

Notes

1. Dans un article intitulé « Le processus d'acculturation en Afrique : les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise » (1994), Emmanuel Okamba, avec un sentiment d'acrimonie, souligne qu'en Afrique, la reproduction des modèles importés et/ou imposés a marginalisé la palabre et l'a classée dans ce qu'il est convenu d'appeler les « négreries ». Quant à ce néologisme, il faut recourir à deux géographies sémantiques pour le comprendre : au sens propre, ce sont des manières de penser, d'organiser et d'agir propres aux peuples noirs. Au sens figuré ou idéologique, ce sont les pratiques des indigènes considérées par les Occidentaux comme dépourvues de fondement théorique et pratique universel, et donc inexploitable dans la gestion des affaires étatiques.
2. Précisons ici que le principe de publicité, chez Habermas, est l'exigence revendiquée d'un usage critique et public de la raison. Ce principe s'inscrit dans le cadre le plus large de la démocratie délibérative. Selon le sociophilosophe allemand, une décision n'est légitime que si la discussion qui y conduit l'est également. De ce fait, la démocratie délibérative peut être définie en opposition au modèle décisionnel, notamment avancé par Jean-Jacques Rousseau, qui postule que la source de la décision suffit à en garantir la légitimité. Pour Habermas, le débat public et qui constitue la démocratie délibérative est donc un principe de légitimité relayé par l'espace public, en lequel Emmanuel Kant voyait un nouveau principe normatif. L'espace public permet ainsi une revitalisation de l'État de droit par la délibération constante et publique des individus.

3. Dans la Grèce antique, pour reprendre les propos de Fweley Diangitukwa, l'agora désigne le lieu de rassemblement, le marché de la Cité. C'est une composante essentielle du concept de *polis*, à tel point qu'Aristote traita les barbares de non civilisés, car ils n'avaient pas d'agora. L'agora d'Athènes n'était pas seulement un marché animé et odorant ; c'était également la place des institutions démocratiques. Il s'y dressait le bouleutérion où siégeait la boulê, chargée de rédiger les lois votées à l'Assemblée. L'agora était le centre de la vie sociale, l'équivalent du forum antique.
4. Ce fait est très significatif, car la parole est sacrée en Afrique. Généralement, il est admis que l'homme, c'est sa parole, et que ce dernier n'a qu'une seule parole. La parole est vérité, elle est vivifiante, car elle est porteuse de vie. En Afrique, la parole bénit autant qu'elle maudit.
5. Au sens de raisons fortes, c'est-à-dire susceptibles d'être justifiées vis-à-vis de, et compréhensibles par autrui (ce qui ne veut pas dire qu'autrui y adhère nécessairement).
6. Sen signale souvent, dans sa critique de l'utilitarisme, un problème analogue à celui des « préférences adaptives » : dans des conditions d'inégalité et de domination parfois séculaires, les opprimés peuvent être amenés à réduire leurs attentes au point de ne pouvoir oser ou vouloir imaginer une vie meilleure ; c'est le cas de nombreuses femmes doublement opprimées du tiers-monde, par exemple, mais l'absence d'insatisfaction manifeste ne justifie pas qu'on ne prenne pas en compte ces inégalités.
7. La démocratie est, pour reprendre une expression de l'historien allemand Reinhart Koselleck, un « concept politique » : « Un mot devient concept quand la totalité d'un ensemble de significations et d'expériences politiques et sociales dans lequel et pour lequel ce mot est utilisé, entre dans ce seul mot ». Ainsi, on peut dire que la démocratie concentre en elle cette « stratification complexe de significations multiples [...] datant d'époques différentes » dont parle Koselleck (1990:109). Aussi, si l'idée de délibération est une strate importante du concept politique de démocratie, ne suffit-elle pas à indiquer tous les sens importants de la démocratie, ni l'ensemble des raisons pour lesquelles la démocratie est le régime qui importe à nos yeux et à ceux de nos contemporains. D'autres composantes de la démocratie sont également cruciales : la démocratie se caractérise aussi par un type de mécanisme de prise de décision particulier, dans lequel tous les citoyens participent directement ou indirectement à la décision par le canal de procédure équitable. Elle se définit également par un certain type d'exercice du pouvoir de gouvernement, avec des institutions comme la séparation des pouvoirs, la remise en jeu périodique du mandat de gouvernant, l'obligation qu'ont les autorités de rendre compte de leurs activités et de justifier leurs décisions, etc. On peut donc considérer qu'aucune théorie normative particulière de la démocratie n'est préférable dans l'absolu.

Références

- Bah, Thierno, 1999, « Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire », dans Édouard Matoko (Éd.), *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique : mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits*, Paris, Unesco.
- Bella Baldé, M., 2008, *Démocratie et éducation citoyenne en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Bidima, J.-G., 1997, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon.
- Bonvin, J. M., 2005, « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen », *Économie politique*, n° 27, p. 24-37.
- Diangitukwa, F., 2014, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », *Revue de gouvernance*, été 2014.
- Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Girard, C., 2013, « Démocratie délibérative », dans Casillo, I., Barbier, R., Bondiaux, L., Chateauraynaud, F., Fourniaux, J.-M., Lefebvre, R., Neveu, C. et Salles D. (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et participation.
- Gouvernance européenne, 2001, *Un livre Blanc*, Commission des communautés européennes, Bruxelles, 25.7.2001.
- Habermas, J., 1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- Habermas, J., 2001, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.
- Koselleck, R., 1990, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Latouche, S., 2004, « L'Afrique peut-elle contribuer à résoudre la crise de l'Occident ? », dans *Congrès África camina*, Barcelona, 12/15.01.2004 : www.africa-catalunya.org/congres.
- Mandela, N., 1995, *Un long chemin vers la liberté*, Paris, Fayard.
- Mhammed, Echoundi, 2011, « La gouvernance locale en chantier. Quel impact sur le développement territorial », *Cahier de recherche*, n° 2, 2011.
- Manin, B., 2002, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 37-55.
- Nébié, Bétéo D., 2001, « Démocratie occidentale et palabre africaine. Origine commune, évolutions divergentes », *Tribune, L'événement*.
- Okamba, E., 1994, « Le processus d'acculturation en Afrique : les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise », *Cahiers des sciences humaines* 30(4), p. 731-748.
- Pradervand, P., 1989, *Une Afrique en marche*, Paris, Plon.
- Rawls, J., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Robert, Anne-Cécile, 2006, *L'Afrique au secours de l'Occident*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- Sen, A., 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.

- Sen, A., 2000, *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil.
- Sen, A., 2003, *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte.
- Sen, A., 2006, *La démocratie des autres*, Paris, Payot.
- Stocken, G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des Sciences sociales*, n° 155, Éditions Unesco.
- Vincent, Hubert et Léopold Mfouakouet, 2011, *Culture du dialogue, identités et passage des frontières*, Paris, Éditions des Archives contemporaines.